

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, Bureau 1.39,
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite aux questions publiées au feuillet du 9 décembre 2021, par la députée de Bourassa-Sauvé, Mme Paule Robitaille, concernant la compétitivité du secteur des grains du Québec en s'appuyant sur les conclusions de l'Étude sur la compétitivité des producteurs de grains du Québec, rapport final, de Forest Lavoie Conseil rendu public en février 2021.

La compétitivité des secteurs agricoles est au cœur des actions du gouvernement et de la Politique bioalimentaire 2018-2025, *Alimenter notre monde*. L'étude sur la compétitivité des producteurs de grains du Québec initiée et commandée par le gouvernement s'inscrit d'ailleurs dans une volonté de mieux suivre l'évolution du secteur par rapport à ses concurrents. Cette étude conclut que le secteur québécois des grains est dans l'ensemble compétitif et performant, lorsque comparé aux autres provinces et États en Amérique du Nord. Le récent écart entre le Québec et les États-Unis découle de la mise en place d'aides *ad hoc* pour compenser les producteurs américains dans le contexte des conflits commerciaux ayant affecté leur accès à certains marchés d'exportation. Cela étant dit, nous suivons attentivement l'évolution de ces programmes.

...2

N/Réf. : 2021-12-20-0004

200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2525
Télécopieur : 418 380-2184
ministre@mapaq.gouv.qc.ca

De plus, plusieurs actions du gouvernement répondent aux enjeux soulevés dans le rapport comme les mesures mises en place pour l'autonomie alimentaire, la gestion des risques et particulièrement celles dans le domaine de l'environnement. En effet, depuis la publication de l'étude, le gouvernement du Québec a mis en place le Plan d'agriculture durable (PAD) 2020-2030 qui vise à accélérer l'adoption de pratiques agroenvironnementales performantes d'ici 2030 afin de répondre aux préoccupations du milieu agricole et des citoyens et d'atteindre les objectifs gouvernementaux. Le plan est doté d'une enveloppe de 125 millions de dollars. Les producteurs de grains sont un partenaire majeur pour l'atteinte des objectifs de ce plan. Ils comptent parmi les 27 regroupements de producteurs agricoles qui ont déposé des engagements dans le cadre du Plan de mise en œuvre 2021-2025 du PAD.

Également, des échanges sur le diagnostic et les recommandations du rapport ont eu lieu en 2021 avec l'industrie et les producteurs de grains du Québec. Les travaux se sont poursuivis dans la filière, et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) en a profité également pour inciter les acteurs à présenter des projets pour le développement du secteur. Plusieurs projets sont d'ailleurs aujourd'hui soutenus par le MAPAQ pour favoriser la concertation, le développement de chaînes de valeur, par exemple, en alimentation humaine et pour mettre en œuvre le plan d'action de la filière découlant du Plan stratégique du secteur des grains du Québec 2019-2024.

La mise en place d'un groupe de travail, réunissant les Producteurs de grains du Québec, le MAPAQ et La Financière agricole du Québec, est aussi un moyen pour poursuivre les échanges sur la compétitivité, les recommandations et les conclusions de l'étude de Forest Lavoie Conseil.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



André Lamontagne